

ARRETE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

Objet : Permission de voirie pour Déménagement – 8 rue des Sports

Le Maire de la Commune de Le PALLET,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 complétée par l'arrêté du 31 juillet 2002,

Vu la demande en date du 04 septembre 2024, d'obtention d'un arrêté de police de stationnement, présentée par Monsieur Christian LE CHENADEC, domicilié au n°5 8 rue des Sports à Le Pallet, pour effectuer son déménagement ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques quelles qu'elles soient, et quelle qu'en soit la nature, à l'intérieur de l'agglomération et en dehors de cette agglomération.

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Christian LE CHENADEC est autorisé à occuper le domaine public (2 places de stationnement), devant le n°8 rue des Sports, le Samedi 05 octobre 2024, toute la journée, pour effectuer le déménagement d'une habitation sise 8 rue des Sports à Le Pallet.

ARTICLE 2 : Les dispositions de l'article 1 seront portées à la connaissance des usagers de la route au moyen de signaux réglementaires définis par l'Instruction Générale sur la signalisation routière.

ARTICLE 3 : La pose et la dépose de la signalisation seront à la charge et sous la responsabilité de Monsieur Christian LE CHENADEC.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié en Mairie et affiché sur les panneaux de signalisation.

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Le Pallet, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de VALLET sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire
et publié le

11 SEP. 2024

Au Pallet, le 09 septembre 2024

Pr/Le Maire,

L'adjoint en charge de l'urbanisme et de la voirie,



Xavier RINEAU